

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5561

présenté par
M. Balanant

ARTICLE 68

Rédiger ainsi l'alinéa 30 :

« II. – À l'article L. 135 P du livre des procédures fiscales, les mots : « et L. 216-6 du code précité » sont remplacés par les mots : « , L. 216-6, L. 231-1 et L. 231-2 du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination de l'article L. 135 P du livre des procédures fiscales avec les articles L. 231-1 et L. 231-2 du code de l'environnement créés par l'article 68.